

GESTION

La collectivité conclut une délégation de service public avec Avenance (Groupe Elior), qui s'engage à fournir 50 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas des cantines scolaires dès septembre prochain.

Restauration scolaire : Saint-Etienne passera au tout-bio sans surcoût

DE NOTRE CORRESPONDANT
À SAINT-ÉTIENNE.

Les élus stéphanois de la majorité dirigée par Maurice Vincent (PS) ont trouvé un nouveau terrain d'application de leur engagement dans le développement durable en approuvant lundi la délégation du service public de restauration scolaire à un nouveau prestataire. En fin de contrat avec Scolarest (Compass Group France), la ville a retenu pour sept ans Avenance (Groupe Elior) pour un marché

de 12 millions d'euros relatif à la fourniture de quelque 350.000 repas par an.

Approvisionnement de proximité
Saint-Etienne veut donner plus de place au critère environnemental dans ses achats publics, en plus du « prix » et de la « qualité technique ». Dès septembre, 50 % des produits entrant dans la composition des menus doivent être issus de l'agriculture biologique. Ce taux devra croître de 10 % par an, jusqu'à atteindre 100 % la sixième année.

Le délégataire devra privilégier les circuits courts d'approvisionnement, sur la Loire et les départements limitrophes. Autrement, « *ce ne serait pas responsable en termes de bilan carbone* », déclare l'adjointe à la vie scolaire, Myriam Ulmer, soucieuse de laisser à la filière agricole locale et régionale le temps de s'organiser.

Malgré cette contrainte, « *le coût moyen des repas facturés à la ville pour les élèves de classes maternelle et élémentaire passera à 5 euros, contre un peu plus de*

6 euros aujourd'hui », se félicite Alain Pecel, adjoint à la qualité du service public. Assis sur le quotient familial, « *le prix facturé aux usagers sera compris dans une fourchette de 1 à 4 euros, soit une baisse de 10 % en moyenne, et de 25 % pour les revenus les plus modestes* », a souligné le maire. Par ailleurs, le délégataire reversera 90.000 euros par an de compensation financière à la collectivité pour pouvoir vendre des repas à des clients extérieurs.

DENIS MEYNARD